Nombre de membres :
- En exercice : 33
- Présents : 32
- Représentés : 3
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17

HAUTMONT
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
République Française

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_89-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 -

Convocation adressée le 22 septembre 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 17 heures 05 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :
M. Stéphane WILMOTTE, ***MAIRE***,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE,**

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Annabelle DEMULDER, Andy BASUYAUX, Ludivine CAILLE, ***CONSEILLERS MUNICIPAUX***,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Michel TRIGAUT à Mme Marie-Catherine FLINOIS, Mme Nicole DUFOUR à M. Philippe DIREZ, M. Lahcen LHOU à Mme Adeline DUBREUCQ,

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : M. Olivier MARTIN à 17h16,

SORTIE EN COURS DE SÉANCE : Mme Ludivine CAILLE à 18h24 – **RETOUR EN SÉANCE** à 18h26,

ABSENT : M. Mohamed DAHMANE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

INTÉGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE « PORT À SEC » AU BUDGET PRINCIPAL À LA SUITE DE SA CLÔTURE

N° Acte : 2026-89	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_89-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable au budget annexe « Port à sec »,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal de la commune,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mai 2015 portant création du budget annexe « Port à sec »,

VU la délibération n°2026-88 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2026 portant clôture du budget annexe « Port à sec » au 1er octobre 2026,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la clôture du budget annexe entraîne l'intégration de l'ensemble de son actif, de son passif et de ses résultats au budget principal de la commune,

CONSIDÉRANT que le budget annexe comporte des subventions d'investissement inscrites au passif aux comptes 1311, 1312, 1313 et 13188,

CONSIDÉRANT que ces subventions doivent, dans le cadre de la clôture du budget annexe, être intégrées à l'identique au budget principal de la commune, sans opération de solde à ce stade,

CONSIDÉRANT que l'apurement de ces comptes de subventions d'investissement par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ne peut être opéré dans le cadre du budget annexe, en nomenclature M4, et relève d'une décision distincte du Conseil municipal, à intervenir postérieurement à la dissolution effective du budget annexe, sur le budget principal, en nomenclature M57,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES
Votants : 32 Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 1

N° Acte : 2026-89	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215902917-20260928-2026_89-DE

- **DÉCIDE** d'intégrer au budget principal de la commune, dans le cadre de la clôture du budget annexe « Port à sec », les comptes de subventions d'investissement figurant au bilan dudit budget annexe, repris à l'identique et sans opération de solde à ce stade, selon les écritures suivantes :
  - Reprise au compte **1311** : **1 521 198,00 €**
  - Reprise au compte **1312** : **2 500 000,00 €**
  - Reprise au compte **1313** : **1 000 000,00 €**
  - Reprise au compte **13188** : **3 197 075,23 €**

  Soit un montant total de **8 218 273,23 €**, intégré à l'identique au budget principal de la commune, dans l'attente de la délibération d'apurement par le compte 1068 mentionnée ci-dessus, qui interviendra postérieurement à la dissolution effective du budget annexe.

- **AUTORISE** le comptable public à procéder aux écritures comptables correspondantes dans le cadre des opérations de clôture du budget annexe « Port à sec » et d'intégration de son actif et de son passif au budget principal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Adeline DUBREUCQ

Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : 7/10/2026
de la mise en ligne le : 15/10/2026

N° Acte : 2026-89	Date de l'acte : 28.09.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1